

TRANSPORT

LES DANGERS DE LA ROUTE

— Mariella Collini

L'an dernier, 522 accidents avec dommages corporels sont survenus sur les routes de la région, dont 9 collisions mortelles. Plus de 700 personnes ont été blessées, ce qui représente environ 2 personnes par jour. Portons un regard régional sur trois comportements à haut risque en matière de sécurité routière : la conduite avec facultés affaiblies, la vitesse et la distraction au volant.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) produit divers profils qui abordent chacune de ces problématiques sous diverses facettes. Cet article présente essentiellement les données sous l'angle géographique.

■ Alcool et drogues au volant

Bien qu'il soit démontré que la conduite sous l'emprise de l'alcool et de drogues accroît le risque d'accident, encore nombreux sont les conducteurs qui prennent le volant avec les facultés affaiblies. À ce chapitre, lorsque l'on observe les taux par 100 000 titulaires de permis de conduire (2013), plaçant toutes les régions sur un même pied d'égalité, l'Abitibi-Témiscamingue détient un taux élevé d'infractions liées à la conduite en état d'ébriété, avec 263. La région suit le Nord-du-Québec (1 672) et précède la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (239). Au Québec, ce taux est de 157.

En Abitibi-Témiscamingue, au cours de la période 2009 à 2013, 4,7 % des accidents avec dommages corporels mettaient en cause un conducteur sanctionné pour conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et 0,4 %, par des drogues. Ces proportions sont plutôt similaires à celles du Québec.

De 2008 à 2012, des 41 conducteurs décédés sur les routes de la région dont l'alcoolémie a été évaluée, 29 % présentaient un taux dépassant la limite légale de 80mg/100 ml et 7 %, un taux inférieur à la limite permise. Au Québec, plus du tiers des conducteurs décédés (37 %) avaient été testés avec une alcoolémie supérieure à la limite permise.

■ Vitesse au volant

Au chapitre du taux d'infractions pour excès de vitesse (2012), il s'établit à 11 615 par

100 000 titulaires de permis de conduire dans la région, ce qui est un taux à peine inférieur à celui du Québec (11 875). Par ailleurs, la région se distingue de toutes les régions administratives avec le plus faible taux d'infractions pour excès de vitesse à l'approche ou dans une zone de travaux.

Sur l'ensemble des accidents avec dommages corporels, la proportion de ceux dus à la vitesse représente plus d'un accident sur quatre (27 %) dans la région. Au Québec, il s'agit de 19 % des accidents. Selon la SAAQ, une corrélation peut être établie entre « la faible densité d'une région et l'importance de sa proportion d'accidents avec dommages corporels dus à la vitesse ».²

■ Distraction au volant

Malgré que la distraction au volant soit un phénomène difficile à quantifier en raison de ses diverses manifestations – visuelle, manuelle et cognitive –, elle demeure la plus souvent mentionnée comme « cause principale » des accidents avec dommages corporels. Dans la région, 43 % des accidents de ce type étaient dus à la distraction, comparativement à 50 % pour l'ensemble du Québec (2012).

Spécifiquement pour les infractions reliées à l'utilisation d'un cellulaire au volant, toujours au prorata des titulaires de permis de conduire, ce taux est nettement moins élevé dans la région, avec 278, par rapport à l'ensemble du Québec, avec 1 102. ■

Taux d'infractions relatifs à certains comportements à risque pour la sécurité routière

> Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec

	Région	Québec
Taux d'infractions liées à l'alcool pour 100 000 titulaires de permis de conduire (2013) ¹	263	157
Taux d'infractions pour excès de vitesse pour 100 000 titulaires de permis de conduire (2012) ²		
Excès de vitesse	11 615	11 875
Grand excès de vitesse (GEV)	135	166
Taux d'infractions pour l'utilisation d'un cellulaire au volant pour 100 000 titulaires de permis de conduire (2011) ³	278	1 102

Sources : Société de l'assurance automobile du Québec. 1. [Profil détaillé des faits et des statistiques touchant l'alcool et les drogues au volant](#), janvier 2017 2. [Profil détaillé des faits et des statistiques touchant la vitesse](#), mai 2015 3. [Profil détaillé des faits et des statistiques touchant la distraction au volant](#), juin 2014 et [Dossier statistique – Bilan 2016 – Accidents, parc automobile, permis de conduire](#).

DÉLICAT ÉQUILIBRE

— Mariella Collini

Depuis quelques décennies, la vie professionnelle des pères et des mères est devenue l'une des composantes majeures de la vie familiale. L'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015 (EQEPE)¹ met en lumière certaines données en matière de conciliation famille-travail. Aperçu de la réalité de parents de jeunes enfants de l'Abitibi-Témiscamingue qui conjuguent leurs responsabilités familiales aux exigences de leur travail.

Dans la région, les résultats de l'Enquête indiquent qu'environ les trois quarts des parents déclarent comme principale occupation le travail (76 %), que celui-ci soit salarié (90 %) ou autonome (10 %). Dans les autres cas, ils peuvent être, tour à tour, aux études, en congé de maternité, de paternité ou parental, à la maison par choix ou encore, à la recherche d'un emploi ou prestataire d'aide sociale.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Au-delà de l'occupation d'un emploi à proprement parler, le type d'horaire de travail peut avoir une incidence sur le quotidien des parents, que l'on pense au travail atypique ou à la semaine de travail prolongée. Dans la région, bien que les deux tiers des parents occupant un emploi salarié déclarent un horaire dit « usuel », l'autre tiers jongle avec un horaire atypique, c'est-à-dire un horaire irrégulier, de soir, de nuit ou de fin de semaine. Les pères sont davantage aux prises avec cette situation que les mères, et même que les autres pères québécois.

Environ 66 % des parents déclarent travailler entre 30 et 40 heures par semaine, alors que 26 %, plus de 40 heures. Les pères sont trois fois plus nombreux que les mères, en proportion, à dépasser les 40 heures hebdomadaires (37 % c. 11 %). Environ 8 % des parents sont à temps partiel (moins de 30 heures).

■ Les familles et l'emploi

Sous la loupe des familles, 63 % des familles de la région composées d'un couple comptent deux parents sur le marché du travail. D'ailleurs, dans 81 % de ces familles, les deux parents travaillent 30 heures et plus par semaine. Par la suite, près d'un tiers des familles biparentales ont un seul des deux parents sur le marché du travail, et 6 %, aucun des deux parents.

✓ RESTER À LA MAISON

En Abitibi-Témiscamingue, au moment de l'enquête, 9 % des parents ont fait le choix de demeurer à la maison. Ces parents sont plus nombreux dans la région que dans le reste du Québec (6 %). Peu de surprise, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à demeurer à la maison par choix, alors que ceux-ci sont plus nombreux à occuper un emploi (90 % c. 64 %).

LES MESURES DE CONCILIATION

L'Enquête aborde quatre grandes mesures de conciliation famille-travail auxquelles les parents salariés ont accès, sans pour autant nous informer de l'utilisation qu'ils en font.

Dans la région, l'Enquête dévoile que parmi les mesures en vigueur, les plus couramment offertes sont les congés payés pour raisons familiales (54 %) et l'horaire de travail flexible (53 %). Ensuite, un peu plus du quart des parents affirment avoir accès à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (26 %). Enfin, seuls 13 % ont accès au travail à domicile, ce qui est une proportion significativement inférieure à celle du reste du Québec (20 %).

Au-delà du type de mesures offertes en milieu de travail, à combien d'entre elles les parents ont-ils accès?



Près de huit parents sur dix de la région ont accès à au moins une mesure de conciliation famille-travail

Cela dit, si l'on regarde les résultats obtenus, il semble exister une certaine disparité de l'offre. Ainsi, alors que la majorité de parents (58 %) a accès à une ou deux mesures, plus d'un parent sur cinq n'a accès à aucune mesure (22 %). À l'autre extrémité, parmi les plus privilégiés, un parent sur cinq a accès à trois ou quatre mesures (20 %).

■ L'impact du travail sur la vie familiale

Maintenant, à quelle fréquence les parents de jeunes enfants ressentent-ils que leur travail interfère sur leur vie de famille?



Neuf parents sur dix de la région déclarent que les exigences du travail se répercutent sur leur vie familiale, chacun à des degrés différents

En détail, un parent salarié sur cinq (20 %) mentionne que son travail a *souvent* ou *toujours* des répercussions sur sa vie familiale. Pour ce cas de figure, aucune différence significative n'est décelée entre les pères et les mères. Ensuite, 36 % des parents indiquent que leur travail affecte *parfois* leur vie familiale, et 31 %, *rarement*. Enfin, 13 % des parents de la région considèrent que leur travail n'a *jamais* d'impact sur leur vie familiale. ■



Pour connaître d'autres faits saillants de l'EQEPE relatifs aux parents de la région, consultez notre article en cliquant [ici](#).

Note : 1. Portrait de 900 parents témiscabitiens au moment de l'enquête. Les parents résidant dans une réserve indienne ou un établissement indien ont été exclus de la population visée.

Source : LAVOIE, Amélie et Catherine FONTAINE (2016). **Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015**, Institut de la statistique du Québec, de concert avec Avenir d'enfants.

EMPLOI

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL

— Mariella Collini

Si pour un bon nombre de travailleuses et de travailleurs, occuper leur emploi n'interfère pas avec leur sentiment de bien-être, pour d'autres, il peut cependant être synonyme de stress, de détresse et de harcèlement psychologique. Le présent article s'intéresse à différentes problématiques liées à la santé au travail en s'appuyant sur deux enquêtes de santé de même que des données administratives sur diverses lésions professionnelles.

Commençons avec le stress au travail. Avec des titres aussi évocateurs que « Le stress au travail : un défi collectif » et « Quatre-vingt-cinq pour cent des employeurs canadiens indiquent que le stress est l'enjeu principal en matière de santé et productivité », le stress au travail est l'un des sujets d'actualité qu'il ne faut pas négliger.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)¹ réalisée en 2014 fournit les données les plus récentes disponibles sur la perception du stress ressenti au travail. En Abitibi-Témiscamingue, les personnes âgées de 15 à 74 ans affichent un degré de stress relativement élevé au travail; près du tiers d'entre elles (32 %) considèrent leurs journées de travail comme assez ou extrêmement stressantes. Bonne nouvelle cependant, le stress au travail vécu quotidiennement a diminué de manière significative dans la région, cette proportion étant établie à près de 39 % en 2007-2008.

■ La détresse psychologique au travail

L'Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015² révèle que dans la région, environ 15 % des personnes de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré ont un niveau élevé de détresse psychologique liée à leur travail. Le rapport d'enquête indique qu'un travailleur a un niveau élevé de détresse psychologique liée au travail s'il se situe à un niveau élevé de détresse psychologique et si ses sentiments sont « Complètement » ou « Partiellement » reliés au travail.

Contrairement à ce qui prévaut à l'échelle du Québec, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes à associer leurs sentiments de détresse psychologique à leur travail, l'écart n'est pas significatif dans la région (16 % c. 13,5 %). L'Enquête permet toutefois de constater

que la conciliation difficile entre la vie professionnelle et la vie privée ainsi que la présence de harcèlement psychologique au travail sont associées d'une manière particulière à la détresse psychologique liée au travail.

■ Le harcèlement psychologique

Et justement, au chapitre du harcèlement psychologique, qu'en est-il en Abitibi-Témiscamingue? Toujours à partir de l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015², on apprend que la majorité des travailleuses et des travailleurs n'a pas fait l'objet de harcèlement psychologique, c'est-à-dire subi des paroles ou des actes répétés dans le cadre de leur travail ayant porté atteinte à leur dignité ou à leur intégrité.

Néanmoins, approximativement 18 % des personnes salariées de la région ont dit avoir été exposés à de tels actes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Parmi ceux-ci, 16 % se disent victimes de harcèlement psychologique à l'occasion et 2 %, souvent ou très souvent. On note que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses à exprimer vivre une telle situation. Ainsi, 22 % des travailleuses et 11 % des travailleurs ont rapporté être victimes d'harcèlement psychologique sur une base occasionnelle.

Sources : 1. JOUBERT, Katrina et Rosanna BARALDI, **La santé des Québécois : 25 indicateurs pour en suivre l'évolution de 2007 à 2014**. Résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, ISQ, 2016.
2. CAMIRAND, Hélène, Issouf TRAORÉ et Jimmy BAULNE, **L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015**. Résultats de la deuxième édition, ISQ, 2016.

✓ LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Selon les données de la direction régionale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), la région de l'Abitibi-Témiscamingue (incluant le Nord-du-Québec) comptait 1 936 dossiers de lésions professionnelles. Une lésion professionnelle est une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident de travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation.

À la lumière du tableau, si le nombre de dossiers acceptés tend globalement à diminuer entre 2013 à 2015, notamment en raison de la diminution des lésions attribuables à un accident, l'on constate que le nombre de dossiers imputables à une maladie professionnelle est, quant à lui, à la hausse.

Dossiers acceptés selon le type de lésions > Abitibi-Témiscamingue, 2013 à 2015¹

	Accident	Maladie professionnelle	Total
2015	1 730	206	1 936
2014	1 827	190	2 017
2013	1 897	162	2 059

Dossiers ouverts au cours de l'année civile (ou de référence) et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivante.

En tenant compte de la taille de la population, l'Abitibi-Témiscamingue compte 15,7 lésions professionnelles par 1 000 habitants de 15 ans et plus. La région arrive ainsi au 3^e rang des régions à détenir le plus grand nombre de lésions professionnelles, suivant les régions de Chaudière-Appalaches et de la Côte-Nord.

Sources : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail, **Statistiques annuelles 2013 à 2015** et Institut de la statistique du Québec, **Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (annexe statistique)**.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SUR LE RADAR

— Mariella Collini

Au cours de l'été, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié le « Panorama des régions du Québec » qui a pour principal avantage d'apprécier l'évolution socioéconomique des 17 régions administratives. Voici quatre grands constats soumis à votre attention par l'Observatoire.

> Un marché de l'emploi dynamique

Entre 2006 et 2016, l'emploi a connu une hausse significative dans 8 régions administratives, incluant la nôtre. Avec des gains d'un peu plus de 6 000 emplois en une décennie, le marché du travail régional totalisait quelque 73 100 emplois en 2016. L'Abitibi-Témiscamingue figure parmi les 6 régions qui profitent d'une part relativement importante de jeunes de 15-29 ans sur le marché du travail (24 %). Cela dit, qu'il s'agisse d'un choix volontaire ou non, la région enregistre la plus faible part de femmes qui occupent un emploi parmi toutes les régions du Québec, avec une proportion de 45,7 %.

> La formation professionnelle a la cote... surtout chez les hommes

Alors que la région se caractérise toujours par un taux de sous-scolarisation relativement élevé, elle se positionne dans le peloton de tête quant à la forte proportion de diplômés professionnels. Ainsi, 26 % de la population régionale (25 à 64 ans) détenait un tel diplôme (17 % au Québec). Cela dit, on constate un écart significatif entre les femmes et les hommes quant à l'obtention de ce type de diplôme.

> Une croissance économique au ralenti

Après deux années consécutives d'appréciation de son produit intérieur brut (PIB), et à l'instar de trois autres régions

administratives, l'Abitibi-Témiscamingue a encaissé une diminution de 1,3 % de son PIB en 2015. Nul doute que la baisse du secteur de la production de biens, et plus particulièrement de l'industrie de l'extraction et de l'exploitation minière (-13,9 % de son PIB), n'est pas étrangère à ce léger ralentissement économique.

> Des revenus en perte de vitesse

Bien que l'Abitibi-Témiscamingue profite d'un revenu disponible par habitant parmi les plus élevés (5^e rang), fixé à 27 118 \$, ce dernier a progressé moins rapidement (2,2 %) dans la région qu'au Québec (2,4 %) entre 2011 et 2015.

Du côté du revenu familial, l'Abitibi-Témiscamingue est la seule autre région, avec la Côte-Nord, à afficher une légère diminution du revenu médian chez les familles biparentales (-0,2 %; 73 070 \$). Le revenu médian des familles monoparentales diminue dans toutes les régions du Québec, mais dans la région plus que partout ailleurs (-1,7 %; 40 890 \$). En corollaire avec ce qui précède, le taux de faible revenu des familles monoparentales de la région est en croissance pour une deuxième année consécutive (+1,8 point de pourcentage), pour se situer à 24,4 % en 2014. ■

Source : Institut de la statistique du Québec. **Panorama des régions - Édition 2017**, 2017.

NOTRE MISSION

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue est un carrefour d'information, notamment statistique, au sujet de l'Abitibi-Témiscamingue. Par le partage des connaissances, il vise une meilleure compréhension des réalités régionales.

445, boulevard de l'Université, bureau F-102.1
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
T. : 819 762-0971 Sans frais : 1 877 870-8728 poste 2622
observatoire@observat.ca
OBSERVAT.QC.CA

ISSN : 1915-5050 (Imprimé)
ISSN : 1916-4963 (En ligne)
2 200 abonnements

EN VITRINE

Tout le volet **TERRITOIRE ET RESSOURCES NATURELLES** de notre **ATLAS** a profité d'une mise à jour. Bonne navigation!



SORTI DES PRESSES

Conseil du Trésor, **L'Effectif de la fonction publique du Québec 2016-2017**, 2017.

Ministère du Tourisme, **Tourisme en bref - 2015**, 2017.

Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), **Dossier statistique - Bilan 2016 - Accidents, parc automobile, permis de conduire**, 2017

Institut de la statistique du Québec, **Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2016**, 2017 (un tableau est régionalisé)

Investissements privés et publics - Québec et ses régions, perspectives 2017

Panorama des régions du Québec - Édition 2017

Produit intérieur brut régional par industrie au Québec - Édition 2017

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), **Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2015**, 2017.

Financière agricole du Québec (FAQ), **Transac-Terres - Édition 2017**, 2017.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), **Index des usines de l'Abitibi-Témiscamingue**, juin 2017.

Secrétariat aux affaires autochtones, **Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits**, 2017.

Bonne lecture !



L'OBSERVATOIRE
de l'Abitibi-Témiscamingue
RASSEMBLER · COMPRENDRE · DIFFUSER